

Conférence du désarmement

11 février 2013
Français
Original: anglais

Projet de décision sur l'établissement d'un programme de travail pour la session de 2013

Soumis par le Président

La Conférence du désarmement,

Consciente de l'importance, de la pertinence et de la responsabilité qui restent les siennes en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, et rappelant les acquis du passé avec la négociation aboutie d'accords relatifs à la maîtrise des armements et au désarmement,

Sans imposer ni empêcher de résultat aux discussions visées aux paragraphes 1, 2 et 3 ci-après, afin d'ouvrir la voie à un ou plusieurs compromis et accords et d'inclure la possibilité de négociations ultérieures au titre de l'un quelconque des points de l'ordre du jour, ainsi que le veut la nature de la Conférence,

Conformément à son ordre du jour, et en application et dans le strict respect de son Règlement intérieur,

Décide ce qui suit pour l'établissement du programme de travail de la session en cours:

1. D'établir, au titre du point 1 de l'ordre du jour intitulé «Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire», un groupe de travail chargé d'étudier les propositions à caractère multilatéral tendant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, l'objectif étant, à terme, l'élimination des armes nucléaires par des mesures progressives et systématiques et, comme première mesure dans ce sens, d'engager les travaux de fond visant à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, sur la base du document CD/1299 et du mandat y énoncé.

Conformément à son mandat, le Groupe de travail tiendra compte de toutes les vues et propositions pertinentes passées, présentes et futures.

Le Groupe de travail présentera à la Conférence du désarmement un rapport sur l'avancement de ses travaux avant la fin de la session en cours.

2. D'établir, au titre du point 3 de l'ordre du jour intitulé «Prévention d'une course aux armements dans l'espace», un groupe de travail chargé de discuter quant au fond, sans limitations, de toutes les questions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Conformément à son mandat, le Groupe de travail tiendra compte de toutes les vues et propositions pertinentes passées, présentes et futures.

Le Groupe de travail présentera à la Conférence du désarmement un rapport sur l'avancement de ses travaux avant la fin de la session en cours.

3. D'établir, au titre du point 4 de l'ordre du jour intitulé «Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes», un groupe de travail chargé de discuter quant au fond, sans limitations et dans le but d'élaborer des recommandations portant sur tous les aspects du point considéré, de toutes les questions relatives audit point, sans exclure celles qui concernent un instrument qui aurait force obligatoire à l'échelle internationale.

Conformément à son mandat, le Groupe de travail tiendra compte de toutes les vues et propositions pertinentes passées, présentes et futures.

Le Groupe de travail présentera à la Conférence du désarmement un rapport sur l'avancement de ses travaux avant la fin de la session en cours.

4. De nommer, au titre du point 5 de l'ordre du jour intitulé «Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques», un coordonnateur spécial chargé de solliciter les vues des membres de la Conférence sur la manière la plus indiquée d'aborder la question considérée.

Le Coordonnateur spécial tiendra compte de toutes les vues et propositions pertinentes passées, présentes et futures.

La Conférence demande au Coordonnateur spécial de lui présenter un rapport avant la fin de la session en cours.

5. De nommer, au titre du point 6 de l'ordre du jour intitulé «Programme global de désarmement», un coordonnateur spécial chargé de solliciter les vues des membres de la Conférence sur la manière la plus indiquée d'aborder la question considérée.

Le Coordonnateur spécial tiendra compte de toutes les vues et propositions pertinentes passées, présentes et futures.

La Conférence demande au Coordonnateur spécial de lui présenter un rapport avant la fin de la session en cours.

6. De nommer, au titre du point 7 de l'ordre du jour intitulé «Transparence dans le domaine des armements», un coordonnateur spécial chargé de solliciter les vues des membres de la Conférence sur la manière la plus indiquée d'aborder la question considérée.

Le Coordonnateur spécial tiendra compte de toutes les vues et propositions pertinentes passées, présentes et futures.

La Conférence demande au Coordonnateur spécial de lui présenter un rapport avant la fin de la session en cours.

Annexe

Sur l'application des dispositions du document CD/... pour la session de 2013 de la Conférence du désarmement

La Conférence du désarmement,

Pour appliquer sa résolution CD/... sur un programme de travail pour la session de 2013;

Décide ce qui suit:

1. Le Groupe de travail établi au titre du point 1 de l'ordre du jour intitulé «Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire», en application du paragraphe 1 de la décision CD/..., se réunira pendant cinq jours ouvrables durant les semaines commençant les 25 février, 4 mars, 27 mai et 3 juin 2013, sous la présidence de M. Antonio José Vallim Guerreiro, Ambassadeur du Brésil.
 2. Le Groupe de travail établi au titre du point 3 de l'ordre du jour intitulé «Prévention d'une course aux armements dans l'espace», en application du paragraphe 2 de la décision CD/..., se réunira pendant cinq jours ouvrables durant les semaines commençant les 11 mars et 10 juin 2013, sous la présidence de M. Mukhtar Tileuberdi, Ambassadeur du Kazakhstan.
 3. Le Groupe de travail établi au titre du point 4 de l'ordre du jour intitulé «Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes», en application du paragraphe 3 de la décision CD/..., se réunira pendant cinq jours ouvrables durant les semaines commençant les 18 mars et 17 juin 2013, sous la présidence de M. Urs Schmidt, Ambassadeur de Suisse.
 4. De nommer M. Moncef Baati, Ambassadeur de Tunisie, en tant que Coordonnateur spécial au titre du point 5 de l'ordre du jour intitulé «Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques», conformément au paragraphe 4 de la décision CD/...
 5. De nommer M. Abdul Hannan, Ambassadeur du Bangladesh, en tant que Coordonnateur spécial au titre du point 6 de l'ordre du jour intitulé «Programme global de désarmement», conformément au paragraphe 5 de la décision CD/...
 6. De nommer M. Hellmut Hoffmann, Ambassadeur d'Allemagne, en tant que Coordonnateur spécial au titre du point 7 de l'ordre du jour intitulé «Transparence dans le domaine des armements», conformément au paragraphe 6 de la décision CD/...
-